



Risque de refus de carte de séjour étudiant

Par **adeladel83**, le **09/10/2015 à 19:39**

bonjour rnenfaîte je voulais vous poser une question concernant mon titre de séjour étudiant je suis venu en france en 2012 j'ai obtenu mon master2 la même année avec mention j'ai fait une deuxième inscription en master2 aussi pour la première année et pour cause de maladie "accident" je suis pas allé au premier semestre et j'ai assisté au deuxième j'ai refait l'année en master "cette année" j'ai eu tous les modules pour cette année mais le hic c'est que je suis arrivé en retard pour ma soutenance car j'étais en stage et le directeur ne m'a pas voulu me faire soutenir il m'a dit les sessions sont fermées tu es en retard tu dois refaire l'année et venir pour soutenir l'année prochaine que dois-je faire pour la préfecture je risque d'être renvoyé ?? dois-je donner une justificative rnp : mon relevé de notes comporte de bonnes notes il manque que la note du stage que j'ai terminé et la soutenance rnje suis en corse rnmerci pour votre réponse

Par **adeladel83**, le **10/10/2015 à 16:01**

ya il une réponse svp ??

Par **moisse**, le **10/10/2015 à 19:18**

Bonsoir,rn[citation]je voulais vous poser une question concernant mon titre de séjour étudiant [/citation]rnEtrn[citation]ya il une réponse svp [/citation]rnMais vous n'avez pas posé de question.rnOn peut bien sûr la deviner, mais ces situations sont complexes, et les réponses varient d'une préfecture à l'autre, d'une situation à l'autre voire d'un pays d'origine à l'autre.

Par **adeladel83**, le **10/10/2015** à **21:25**

je suis étudiant algérien je suis a la préfecture de bastia haute corse mon directeur de formation accepte de me faire une lettre explicative de ma situation actuelle car j'etais assidu et mes matières sont tous acquises que pensez vous ??ncordialement